

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0028

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE DE LA SÉANCE
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	14	07/11/2025	19/11/2025

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 19 novembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. CHAPTAL C.

Absent(e)s Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.

excusé(e)s : Mmes PRECIGOUT K. WAYOLLE A.

Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION FINANCES LOCALES
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER CHAMP DE FOIRE – MÉDIATHÈQUE, MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Commune souhaite aménager le secteur central de Vézénobres, le quartier du champ de foire.

La première partie de cet aménagement étant terminée, la Commune s'est lancée dans l'étude de la réalisation de la seconde tranche consistant à la création d'une médiathèque et maison de la jeunesse et des associations.

Devant ce projet ambitieux l'Etat a décidé d'accompagner la Commune et de la retenir dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir ».

Ainsi la Commune a pu bénéficier d'une étude prise en charge dans le cadre de ce dispositif par l'agence nationale de la cohésion des territoires

Le Cabinet EY a réalisé cette étude et l'estimation financière de la construction et de l'aménagement de ce bâtiment qui est de 991 444 euros Hors Taxes

Monsieur le Maire propose aux membres présents de solliciter des subventions aussi importantes que possible à l'Europe, à l'État, à la Région Occitanie, au Département du GARD, à Alès Agglomération et à toute collectivité ou organisme pouvant financer tout ou partie de ce projet d'aménagement du secteur champ de foire de VEZENOBRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'État, de la DRAC, de la Région Occitanie, du Département du GARD, d' Alès Agglomération et à toute collectivité ou organisme susceptibles de financer tout ou partie de la création d'une Médiathèque , Maison De La Jeunesse Et Des Associations du projet d'aménagement du Champ de Foire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ces demandes de subventions.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

